



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437, poste 222 / Fax: (819) 467-3691
dq@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session du 12 juin 2024, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO # 2024-05-003 abrogeant le Règlement # 2019-03-006 portant sur le chapitre VIII du Règlement de Lotissement # 92-10-03 concernant les frais de cession pour par cet espace vert.

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lac-sainte-marie.com.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

Donné à Lac Sainte-Marie le 28 juin 2024.

Yvon Blanchard
Directrice général – greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21 avril 2022 par le conseil Municipal que l'avis public de promulgation concernant le règlement numéro 2024-05-003 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 28 juin 2024 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 28^e jour de juin 2024.

Yvon Blanchard
Directrice général / greffier – trésorier